

Ville d'Allauch



ENVIRONNEMENT

Allauch obtient sa « seconde patte »

Engagée pour le bien-être animal, Allauch obtient sa « seconde patte » décernée par le label « ville amie des animaux »

Publié le 03 avril 2024

Récemment décernée par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur , cette marque de reconnaissance met notamment en valeur l'ensemble des dispositifs mis en œuvre par la municipalité dans le cadre de la défense des animaux et des liens étroits établis avec des bénévoles particulièrement investis.

Le service municipal de la Protection animale procède régulièrement à la recherche et à l'identification des propriétaires de chats ou de chiens errants. Ce travail du quotidien, mené en collaboration avec la Société Protectrice des Animaux (SPA), les associations "30 millions d'amis", "La Féline", "Les Ailes de la PA", les vétérinaires et les administrations publiques, permet la prise en charge (soins et placement en famille d'accueil) et la stérilisation des animaux errants.

Ensemble, ils œuvrent contre la maltraitance animale et veillent à la préservation de la faune sauvage. Le renouvellement du label pour 1 an, vient récompenser ce travail d'équipe et l'engagement en faveur de l'environnement pour la préservation du bien-être animal développée par la commune.

>

**MAIRIE
D'ALLAUCH**

1 Place Pierre Bellot
13190 Allauch

HORAIRES D'OUVERTURE

Lundi - Jeudi :
8h30 > 12h30 - 14h > 18h
Vendredi :
8h30 > 12h - 14h > 17h30
Samedi :
8h30 > 12h